CONSEIL D'ADMINISTRATION – SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2023
PROCÈS-VERBAL

Présents : Mme Anne GARZENA, M. Christian IMBERT, Mme Patricia FAURE, Mme Céline DECOT, M. Serge BONNIER, Mme Marie GACON, Mme Monique MOUNIER, Mme Karine FLEURY-ALCARAZ

Absents ayant donné pouvoir : M. Marc CHAVANNE à Mme Patricia FAURE, Mme Simone FALCON à Mme Monique MOUNIER

Absents : M. Daniel DALCOL

Secrétaire de la séance : M. Christian IMBERT

La séance est ouverte à 17h00 sous la présidence de Mme Anne GARZENA.

1. INSTALLATION D'UN NOUVEAU MEMBRE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Madame la Vice-Présidente informe le conseil d'administration de l'installation d'un nouveau membre au sein de l'assemblée délibérante suite à la démission de M. Michel BARSOTTI.

En effet, par délibération du Conseil municipal n°06 en date du 21 septembre 2023, M. Serge BONNIER a été désigné pour le succéder.

Le Conseil d'administration prend acte de cette installation.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 3 JUILLET 2023

Madame la Vice-Présidente soumet au conseil d'administration l'approbation du procès-verbal de la séance du 3 juillet 2023.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés.

3. DOSSIERS DE DEMANDE D'AIDES FINANCIERES

Madame la Vice-Présidente expose aux membres du Conseil d'Administration que des demandes d'aides financières ont été portées à sa connaissance. Il est proposé au Conseil d'administration de les étudier.

Au préalable, Madame la Vice-Présidente informe que les personnes ont été reçues individuellement auprès du service social (agent et adjointe), et que les assistantes sociales ne peuvent pas voir les comptes des familles donc l'aide demandée est faussée.

La première demande concerne un couple ayant une soixantaine d'années. Madame perçoit une allocation du pôle emploi et attend une allocation de l'AAH. Ils ont un découvert de 509,66€ de loyer. Ils n'ont pas le droit de bénéficier de l'accès à l'épicerie.

Le CCAS peut apporter son aide de deux manières alternatives :

- Apporter une aide de 150 € ;
- Ou proposer le dispostif du Prêt d'honneur : ainsi, le CCAS effectuerait le paiement au profit du créancier et la dette de 509,66 € sera échelonnée.

Après en avoir discuté, le conseil d'administration souhaite que le CCAS renvoie le dossier à l'assistante sociale et que cette dernière fasse le lien avec le bailleur pour mettre en place un échéancier de la dette.

Monsieur Imbert propose également de faire le lien avec le bailleur.

Arrivée de Madame Céline DECOT à 17h32

La deuxième demande concerne un homme, placé sous curatelle. Il est suivi par l'UDAF. Sa dette est de 119,72 € et concerne une facture d'eau et une facture de pédicure.

Cet homme étant éligible à l'épicerie sociale, il est proposé au Conseil d'administration de l'accueillir à l'épicerie et de lui accorder une aide de 119,72 €

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve cette délibération à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le Conseil d'administration souhaite qu'un rappel soit fait au curateur.

4. DÉCISIONS DU PRÉSIDENT

Madame la Vice-Présidente rend compte des décisions prises en vertu des articles R. 123-21 et R. 123-22 du Code de l'action sociale et des familles, à savoir :

- Décision n°2023/04 : Attribution d'une aide exceptionnelle de 150,00 € à M ….. qui a des dettes importantes liées à des factures d'eau et de loyers, suite à la perte de son emploi en raison de problèmes de santé.
- Décision n°2023/05 : Attribution d'une aide exceptionnelle de 29,19 € à Mme ……. correspondant à trois mois de son abonnement STAS qu'elle a souscrit afin de se rendre à l'hôpital pour des soins médicaux.

M. Imbert précise que la première décision n'a pas de lien familial avec la sienne et n'est pas d'accord avec cette décision.

5. QUESTIONS DIVERSES - POINT D'INFORMATION

- Logo du CCAS : Madame la Présidente présente aux membres de l'assemblée délibérante, le nouveau logo du CCAS, réalisé par le service communication de la mairie.

- **Groupe de travail sur la mise en place d'un dispositif d'aide aux familles suite à l'augmentation des tarifs de la cantine scolaire**

Madame la Vice-Présidente rappelle au Conseil d'administration le point d'information fait lors de la précédente séance, suite à la création d'un groupe de travail amené à réfléchir à l'attribution d'une aide financière aux familles les plus modestes suite à la hausse des tarifs de la cantine scolaire.

Lors de la dernière séance, il avait été demandé au groupe de travail de travailler sur les questions suivantes :

- est-ce qu'une aide systématique pourrait être attribuée aux familles ayant un QF inférieur à un certain montant ?
- si oui, quel pourrait être ce QF ?
- quel budget pourrait-être alloué à cette aide ?

Afin d'avancer sur ces questions, il est proposé au Conseil d'administration d'échanger à nouveau sur ce point.

A ce jour, le service éducation peut indiquer les quotients familiaux de 379 familles bénéficiant du service de restauration scolaire :

- 43 familles ont un QF entre 0 et 600
- 37 familles ont un QF entre 601 et 800
- 33 familles ont un QF entre 801 et 1000
- 25 familles ont un QF entre 1001 et 1200
- 84 familles ont un QF entre 1201 et 1500
- 57 familles ont un QF entre 1501 et 1800
- 95 familles ont un QF entre 1801 et 99999
- 5 familles n'ont pas renseignées le QF

- **Actualités sur les activités et sorties**

- Bilan sortie à la mer - 20 juillet 2023 au Grau du Roi : 47 participants (30 adultes et 17 jeunes)
  Un accident de la route a retardé le retour sur Saint-Jean-Bonnefonds.
  Le public ayant participé à cette sortie était mixte et ravi.
- Ateliers "Bon usage de la tablette" - du 21 septembre au 23 novembre 2023 : 6 inscrits (10 places)
- Conférence "Médecine chinoise, un savoir-faire millénaire pour l'entretien de la santé" - 3 octobre 2023 : 3 inscrits
- Ateliers MIFE (Maison de l'Information sur la Formation et l'Emploi) - du 13 octobre au 3 novembre 2023 (3 places)
- Goûter seniors : 10 octobre 2023 - 192 inscrits dont 45 de Sorbiers
- Sortie à Peaugres - 24 octobre : 53 inscrits – De nombreuses demandes ont été faites. Le pôle sociale se renseigne pour un bus avec 63 places.
- Sortie au Hameau du Père Noël - 9 décembre
- Programme seniors : Au mois de mai 2024, le CCAS organisera une sortie et proposera lors du goûter de choisir entre les différentes sorties ci-dessous :
  A. Musée de la Chartreuse + les caves de la Chartreuse
  B. Château de Grignan + Palais des bonbons du nougat et des souvenirs
  C. Bateau à roue à St Nazaire en Royans + Musée de la chaussure de Romans
  D. Vichy : Palaces et les thermes

Outre ces activités, pour lesquelles des tarifs ont été fixés dans le cadre de la délibération n°21 du 15 décembre 2022, il convient de faire adopter par le Conseil d'administration, les tarifs de deux nouvelles sorties.

- Des ateliers bien être : 2 séances de danse : Initiation Bachata : Tarifs de 10€ pour les 2 séances de 1h30
- Halloween : Repas de la sorcière 5€ (soupe et gâteau) + spectacle – 3 novembre à la Trame à 18h30
  Madame la Vice-présidente propose que le repas de la sorcière soit pris en charge par la régie du CCAS.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration du CCAS approuve à l'unanimité des suffrages exprimés, l'organisation de ces deux évènements.

- **Bilan de l'activité de l'épicerie sociale**

- 25 familles (1/3 de retraités, 1 ou 2 familles monoparentales…)

Aujourd'hui, ils achètent de moins en moins à l'extérieur (en dehors de l'épicerie). Le CCAS a accordé 1€ supplémentaire fin septembre.

- Investissement des bénéficiaires : Des modifications au règlement intérieur de l'épicerie ont été votées lors du dernier conseil d'administration concernant l'engagement du bénéficiaire.
  Les bénéficiaires devront respecter leurs engagements mais aussi participer à certaines activités et/ou ateliers organisés par l'épicerie.

Quatre bénéficiaires viendront le mardi 10 octobre 2023 pour aider au service du goûter des seniors.

- 10 ans de l'épicerie : L'épicerie va souffler son 10ème anniversaire. Il est proposé de fêter cet évènement avec les bénévoles, les bénéficiaires et les partenaires.

➔ Mme MOUNIER interpelle le Conseil d'Administration sur une personne qui dormirai dans sa voiture vers le lieu dit Bonnefonds. A ce jour, le CCAS connaît une personne dans cette situation. Des recherches seront faites pour savoir s'il s'agit de la même personne.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil d'administration prend fin à 18h20.

La Vice-Présidente	Le secrétaire de séance
Anne GARZENA	Christian IMBERT